BMA audit

HOLDING EM

Société à responsabilité limitée

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE HOLDING EM EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

BMA Audit - Société de commissaires aux comptes
S.A.R.L. au capital de 1 020 €
504 087 453 RCS Montpellier

Montpellier (siège social)
695 avenue Robert Malthus
34470 Pérols

Paris
38 avenue Daumesnil
75012 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE HOLDING EM EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître une activité et des résultats proches de ceux constatés lors de l'exercice précédent. Les investissements, financés sur fonds propres, constituent la principale source de résultats de la société. La trésorerie représente environ 10 % du total du bilan.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2025, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 15 octobre 2026 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité ou du patrimoine de la société.

MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- À vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Montpellier,
26 octobre 2026 | 14:47 CET

Commissaire aux comptes et à la transformation

BMA Audit



Thomas Villesseche